



Communiqué de presse

27 juillet 2023

Décisions de politique monétaire

L'inflation continue de ralentir mais devrait toujours rester trop forte pendant une trop longue période. Le Conseil des gouverneurs est déterminé à assurer le retour au plus tôt de l'inflation au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme. Il a par conséquent décidé, ce jour, d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 25 points de base.

Cette hausse des taux reflète l'évaluation par le Conseil des gouverneurs des perspectives d'inflation, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la force de la transmission de la politique monétaire. Les évolutions observées depuis la dernière réunion confortent l'anticipation selon laquelle l'inflation va encore reculer sur le restant de l'année, mais demeurera supérieure à l'objectif pendant une période prolongée. Si certaines mesures commencent à s'atténuer, l'inflation sous-jacente reste globalement élevée. La transmission des précédentes hausses des taux demeure vigoureuse et les conditions de financement se sont encore resserrées, freinant de plus en plus la demande, ce qui constitue un élément important pour ramener l'inflation au niveau de l'objectif.

Les futures décisions du Conseil des gouverneurs feront en sorte que les taux d'intérêt directeurs de la BCE soient fixés à des niveaux suffisamment restrictifs, aussi longtemps que nécessaire, pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation au niveau de notre objectif de 2 % à moyen terme. Le Conseil des gouverneurs maintiendra une approche s'appuyant sur les données pour déterminer de manière appropriée le degré et la durée de cette orientation restrictive. Plus particulièrement, ses décisions relatives aux taux directeurs resteront fondées sur son évaluation des perspectives d'inflation compte tenu des données économiques et financières, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la force de la transmission de la politique monétaire.

Le Conseil des gouverneurs a également décidé de fixer la rémunération des réserves obligatoires à 0 % afin de préserver l'efficacité de la politique monétaire en conservant le degré actuel de contrôle sur son orientation et en assurant la pleine transmission des décisions relatives aux taux d'intérêt aux marchés monétaires. Dans le même temps, cette décision va permettre d'améliorer l'efficacité de la

politique monétaire à travers la réduction du montant global d'intérêts devant être payés sur les réserves pour mettre en œuvre l'orientation appropriée.

Les détails du changement concernant la rémunération des réserves obligatoires font l'objet d'un communiqué de presse distinct qui sera publié à 15 h 45 (heure d'Europe centrale).

Taux d'intérêt directeurs de la BCE

Le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 25 points de base. Dès lors, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt seront relevés à respectivement 4,25 %, 4,50 % et 3,75 % à compter du 2 août 2023.

Programme d'achats d'actifs et programme d'achats d'urgence face à la pandémie

Le portefeuille du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP) se contracte à un rythme mesuré et prévisible, car l'Eurosystème ne réinvestit plus les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance.

S'agissant du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP), le Conseil des gouverneurs entend réinvestir les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du programme au moins jusqu'à la fin de 2024. Dans tous les cas, le futur dénouement du portefeuille PEPP sera géré de façon à éviter toute interférence avec l'orientation adéquate de la politique monétaire.

Le Conseil des gouverneurs continuera de faire preuve de flexibilité dans le réinvestissement des remboursements des titres arrivant à échéance détenus dans le portefeuille du PEPP, afin de contrer les risques liés à la pandémie qui pèsent sur le mécanisme de transmission de la politique monétaire.

Opérations de refinancement

À mesure du remboursement par les banques des montants empruntés dans le cadre des opérations ciblées de refinancement à plus long terme, le Conseil des gouverneurs évaluera régulièrement la

contribution des opérations de prêt ciblées et de leurs remboursements en cours à son orientation de politique monétaire.

Le Conseil des gouverneurs se tient prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments, dans le cadre de son mandat, pour assurer le retour de l'inflation vers son objectif de 2 % à moyen terme et pour préserver la bonne transmission de la politique monétaire. En outre, l'instrument de protection de la transmission est disponible pour lutter contre une dynamique de marché injustifiée, désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone euro, ce qui permettra au Conseil des gouverneurs de remplir plus efficacement son mandat de maintien de la stabilité des prix.

La présidente de la BCE commentera ces décisions lors d'une conférence de presse qui débutera aujourd'hui à 14 h 45 (heure d'Europe centrale).

Veillez consulter la version anglaise pour les termes exacts approuvés par le Conseil des gouverneurs.